

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Procès-verbal

Séance du 15 avril 2024 à 18 heures

Présents :

Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., CHAZOTTES F., ROBERT C. (à partir de la délibération n° 2024/19), DEYMIE C. (à partir de la délibération n° 2024/22), FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C..

Absents ayant donné pouvoir : Mmes THOMAS G. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à M. ANDREOLLO B.), GUIBELIN A. (pouvoir à Mme GOMEZ G.), VERGNES N. (pouvoir à M. TARROUX H.), DEYMIE C. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E. jusqu'à la délibération n° 2024/21), SOLIER H. (pouvoir à M. BENEDET J.P.), M. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.).

Absente : Mme CAMPAGNARO M.C..

Secrétaire de séance : M. ALBAR Eric.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 ;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ;
- Taux d'imposition 2024 ;
- Budget Primitif 2024 du budget annexe « Assainissement non collectif » ;
- Budget Primitif 2024 du budget annexe « Cité administrative » ;
- Budget Primitif principal 2024 ;
- Taxe GEMAPI : vote du montant du produit attendu ;
- Subventions versées aux associations dans le cadre de la politique enfance ;
- Collecte des films plastiques agricoles usagers – demande de subvention de la Fédération des CUMA du Tarn ;
- Adoption du programme de voirie 2024 et demande d'une subvention au titre du FDT ;
- Actualisation des redevances applicables aux contrôles effectués au titre du SPANC ;
- Demande de subventions pour un abri à vélos ;
- Création d'un emploi d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 16 avril 2024 ;
- Désignation des membres au comité de programmation LEADER ;
- Location de la maison située à Fraissines ;
- Questions et informations diverses.

Suite à l'appel et après avoir constaté que le quorum était atteint (25 présents sur 34 à l'ouverture de la séance), M. GAVALDA aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation :

Néant

3- Taux d'imposition 2024 :

En 2024, la Communauté doit voter les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation ainsi que le taux de la cotisation foncière des entreprises.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques, tient compte d'un coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 3,9%.

Cet état fait apparaître, sans modification des taux 2023, un produit des taxes directes locales de 545 764 €.

Le projet de budget primitif de la collectivité a été établi avec un produit de 551 299 € et une augmentation proportionnelle des taux 2023 de 1%.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte à la majorité, d'augmenter de 1% les taux d'imposition 2023. Les taux d'imposition 2024 sont de ce fait fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,76%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,67%
- Taxe d'habitation : 7,56%
- Cotisation foncière des entreprises : 13,17%.

Délibération adoptée comme suit : 26 votes pour, 2 votes contre et 5 abstentions.

4- Budget primitif 2024 du budget annexe « Assainissement non collectif » :

Il est proposé au Conseil Communautaire qui accepte, d'adopter le budget dont les pages de la vue d'ensemble des sections d'exploitation et d'investissement se présentent comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	50 216,00	0,00	52 951,14	0,00	52 951,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion des services		62 216,00	0,00	61 951,14	0,00	61 951,14
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 500,96		4 500,00	0,00	4 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		67 216,96	0,00	66 951,14	0,00	66 951,14
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		67 216,96	0,00	66 951,14	0,00	66 951,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	66 951,14
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	26 951,14
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	66 951,14
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

5- Budget primitif 2024 du budget annexe « Cité administrative » :

Il est proposé au Conseil Communautaire qui accepte, d'adopter le budget dont les pages de la vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

AMENAGEMENT DU CEMA (M57) - CITE ADMINISTRATIVE - COMMUNAUTE VAL 81 - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	171 837,70	0,00	171 837,70
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	171 837,70	0,00	171 837,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	171 837,70	0,00	171 837,70

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		4 246,00	0,00	4 246,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		4 246,00	0,00	4 246,00

TOTAL	0,00	0,00	176 083,70	0,00	176 083,70
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	176 083,70
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		70 460,59	0,00	70 460,59
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		11 946,00	0,00	11 946,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		82 406,59	0,00	82 406,59

TOTAL	0,00	0,00	82 406,59	0,00	82 406,59
--------------	-------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	93 677,11
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	176 083,70
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

78 160,59

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
II
C2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	18 004,00	0,00	18 004,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	18 004,00	0,00	18 004,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		70 460,59	0,00	70 460,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		11 946,00	0,00	11 946,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		82 406,59	0,00	82 406,59

TOTAL	0,00	0,00	100 410,59	0,00	100 410,59
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	100 410,59
--	-------------------

AMENAGEMENT DU CEMA (M57) - CITE ADMINISTRATIVE - COMMUNAUTE VAL 81 - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	35 004,00	0,00	35 004,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	35 004,00	0,00	35 004,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	35 004,00	0,00	35 004,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		4 246,00	0,00	4 246,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		4 246,00	0,00	4 246,00

TOTAL	0,00	0,00	39 250,00	0,00	39 250,00
--------------	-------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					61 160,59
---	--	--	--	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					100 410,59
--	--	--	--	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	78 160,59
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Budget Primitif principal 2024 :

Il est proposé au Conseil Communautaire qui accepte, d'adopter le budget dont les pages de la vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

COM. DE COMMUNES VAL 81 (M57) - COMMUNAUTE COMMUNES VAL 81 - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	32 225,00	260 000,00	0,00	292 225,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	20 000,00	-10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	14 293,00	63 445,00	0,00	77 738,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	8 623,00	771 237,39	0,00	779 860,39
Total des dépenses d'équipement		0,00	75 141,00	1 084 682,39	0,00	1 159 823,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	600,00	35 659,00	0,00	36 259,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	600,00	35 659,00	0,00	36 259,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	75 741,00	1 120 341,39	0,00	1 196 082,39

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		148 188,00	0,00	148 188,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		148 188,00	0,00	148 188,00

TOTAL	0,00	75 741,00	1 268 529,39	0,00	1 344 270,39
--------------	-------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 344 270,39
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	185 221,00	151 654,00	0,00	336 875,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	30 000,00	55 000,00	0,00	85 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	215 221,00	206 654,00	0,00	421 875,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	23 505,00	29 174,00	0,00	52 679,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	23 505,00	29 174,00	0,00	52 679,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	238 726,00	235 828,00	0,00	474 554,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		230 000,00	0,00	230 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		246 914,00	0,00	246 914,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		476 914,00	0,00	476 914,00

TOTAL	0,00	238 726,00	712 742,00	0,00	951 468,00
--------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	392 802,39
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 344 270,39
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

328 726,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	578 808,45	0,00	578 808,45
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	640 500,00	0,00	640 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	95 094,00	0,00	95 094,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	367 234,00	0,00	367 234,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	1 681 636,45	0,00	1 681 636,45
66	Charges financières	0,00	0,00	12 072,00	0,00	12 072,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	683,00	0,00	683,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 694 391,45	0,00	1 694 391,45

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	230 000,00	0,00	230 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	246 914,00	0,00	246 914,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	476 914,00	0,00	476 914,00

TOTAL	0,00	0,00	2 171 305,45	0,00	2 171 305,45
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 171 305,45
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	27 400,00	0,00	27 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	429 364,00	0,00	429 364,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	714 975,00	0,00	714 975,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	362 179,00	0,00	362 179,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	33 006,00	0,00	33 006,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	1 617 924,00	0,00	1 617 924,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 617 924,00	0,00	1 617 924,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		148 188,00	0,00	148 188,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		148 188,00	0,00	148 188,00

TOTAL	0,00	0,00	1 766 112,00	0,00	1 766 112,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	405 193,45
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 171 305,45
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	328 726,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Délibération adoptée comme suit : 17 voix pour, 14 voix contre et 2 abstentions,

7- Taxe GEMAPI : vote du montant du produit attendu :

La Communauté de Communes Val 81 détient la compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence a été transférée aux Syndicats Mixtes assurant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle sur les 4 bassins hydrographiques du territoire :

- Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval,
- Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère,
- EPAGE du Bassin du Viaur,
- Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance.

Pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI, les Communautés de Communes peuvent instituer une taxe, selon les dispositions de l'article 1530 *bis* du code général des impôts, y compris lorsqu'elles ont transféré l'exercice de tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs Syndicats Mixtes.

L'institution de la taxe GEMAPI a été adoptée en Conseil communautaire du 28 mai 2019 et chaque année, il faut délibérer pour fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Chaque syndicat nous a indiqué le montant de la contribution de Val 81 au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI. La répartition est la suivante :

	Part GEMAPI	Hors GEMAPI
Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval	22 137,90 €	2 309,10 €
Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère	8 812,55 €	3 016,38 €
EPAGE du Bassin du Viaur	207,48 €	52,95 €
Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance	387,32 €	163,68 €
Produit attendu GEMAPI 2024 :	31 545,25 €	

Pour l'année 2024, le montant cumulé des 4 syndicats pour la part GEMAPI est estimée à 31 545,25 €.

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à 31 545,25 € pour l'année 2024.

Délibération adoptée comme suit : 31 voix pour et 2 abstentions,

8- Subventions versées aux associations dans le cadre de la politique enfance :

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Val 81 apporte un soutien financier aux associations qui mènent des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance.

Deux associations ont transmis leur bilan financier de l'année écoulée mais l'association gestionnaire de la crèche ne l'a malheureusement pas encore transmis en raison d'un rendez-vous tardif avec le cabinet comptable.

Il est proposé au Conseil qui accepte de fixer pour l'année 2024, le montant maximal de la subvention allouée aux associations précitées, comme mentionné ci-dessous, pour leur permettre de poursuivre les actions pour lesquelles la Communauté de Communes apporte un soutien financier et de signer les avenants à intervenir.

<u>Nom de l'association</u>	<u>Actions</u>	<u>Montant maximal de la subvention annuelle au titre de l'année 2024</u>
Familles rurales	. ALSH extrascolaire	40 518,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	14 153,00 €
La Maison des enfants	. Crèche halte-garderie	62 000,00 €
Séga'liens	. ALSH extrascolaire	12 000,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	5 000,00 €

Délibération adoptée comme suit : 23 voix pour et 10 abstentions.

9- Collecte des films plastiques agricoles usagers – demande de subvention de la Fédération des CUMA du Tarn :

La Fédération Départementale des CUMA du Tarn organise chaque année une collecte des plastiques agricoles usagés (plastiques d'élevage, ficelles et filets).

En 2023, le taux de collecte était de 80% pour les plastiques d'élevage et de 50% pour les ficelles et les filets. Son objectif est d'atteindre 100% de plastiques agricoles recyclés d'ici 2030 puisqu'il existe une filière de recyclage pour toutes ces matières que ce soient les plastiques d'élevage, les ficelles ou les filets.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, chaque année, un point de collecte implanté sur un terrain mis à disposition par la Commune de Valence est tenu par des agriculteurs bénévoles.

54 tonnes de plastiques agricoles ont été collectés sur le territoire en 2023. Sur les 20 points de collectes, notre territoire se trouve en seconde position après Alban qui a collecté plus de 60 tonnes.

Pour notre territoire rural, l'organisation de cette collecte permet de limiter toute forme de pollutions et présente un réel intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement sur plusieurs aspects. En effet, les plastiques agricoles amenés sur les points de collectes :

- ne seront pas brûlés, malgré les interdictions, ce qui permet au regard du PCAET d'éviter la production de gaz à effet de serre lors du brûlage ;
- ne se désagrègeront pas autour des bâtiments agricoles pour se transformer en petites particules qui par un phénomène de dispersion aérienne, constituent une forme de pollution soit par le sol ou bien dans les ruisseaux et les rivières.

Par ailleurs, à travers des filières de recyclage, la collecte de ces déchets agricoles favorise une économie de matières premières par la fabrication de matière première secondaire.

La Fédération départementale des CUMA du Tarn sollicite une aide financière pour l'organisation de cette collecte de 2 970 € en se basant sur le tonnage collecté en 2023.

Considérant que cette collecte est reconduite chaque année et qu'elle présente un intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, il est proposé à l'assemblée qui accepte, d'attribuer une subvention plafonnée à 1 500 €.

Délibération adoptée comme suit : 23 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions,

10 Adoption du programme de voirie 2024 et demande d'une subvention au titre du FDT :

La Commission voirie qui s'est réunie le 21 mars dernier a examiné et validé le programme de voirie 2024. Ces travaux sont éligibles à une subvention du Conseil Départemental au titre du FDT.

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, d'approuver ce programme de voirie et de solliciter une subvention du Département au titre du Fonds de Développement Territorial pour financer les travaux d'investissement estimés à 141 666,67 € HT (170 000,00 € TTC).

Délibération adoptée à l'unanimité

11 Actualisation des redevances applicables aux contrôles effectués au titre du SPANC :

La Commission voirie qui s'est réunie le 19 mars dernier a jugé nécessaire de réévaluer les redevances SPANC compte tenu que le budget SPANC doit s'équilibrer avec les redevances des usagers.

Il est proposé au Conseil qui accepte, d'adopter les nouvelles redevances applicables pour tout contrôle commandé à compter du 1^{er} mai 2024, comme suit :

Type d'installations	Montant forfaitaire de la redevance due par le propriétaire de l'immeuble ou dans le cadre d'un Permis de Construire, par le pétitionnaire			
	Installation neuve		Installation existante	
	Contrôle de conception	Contrôle de réalisation	Diagnostic avant vente	Contrôle de fonctionnement et d'entretien ou diagnostic
Installations recevant une charge brute \leq à 1,2kg/j de DBO5 (soit \leq 20 EH)	130,00 €	130,00 €	190,00 €	100,00 €
Installations recevant une charge brute \geq à 1,2kg/j de DBO5 (soit \geq 20 EH) classées comme suit :				
. de 21 à 50 EH	245,00 €	245,00 €	380,00 €	245,00 €
. de 51 à 100 EH	350,00 €	430,00 €	680,00 €	430,00 €
. de 101 à 150 EH	440,00 €	660,00 €	1 035,00 €	660,00 €
. de 151 à 199 EH	500,00 €	930,00 €	1 460,00 €	930,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

12 Demande de subventions pour l'installation d'un abri à vélos :

Il serait opportun d'installer au Pôle d'activités un abri à vélos pour les usagers qui se déplacent à vélo.

Le programme Alvéole Plus est un programme de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) porté par FUB services et la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB). Il a pour objectif principal de co-financer 100 000 places de stationnements vélos sécurisées sur le territoire national. Concrètement, ce programme permet de subventionner l'installation et la pose d'équipements liés à la circulation cyclable, munis de systèmes d'attaches sécurisées, afin d'augmenter le nombre de stationnements vélo sécurisés.

Le programme « Alvéole Plus » prend en charge 40% de l'investissement hors taxe, avec application d'un montant maximal de prise en charge par type d'abri et par place.

Pour réaliser cette opération estimée à 6 603,00 € HT, il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme « Alvéole plus » et auprès du Conseil Départemental du Tarn dans le cadre de son « plan vélos ».

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

TOTAL HT des dépenses	Recettes	
	Source	Montant prévisionnel de subventions
6 603,00 € HT	. Alvéole plus	2600,00 €
	. Conseil Départemental (20%)	1320,60 €
	. Autofinancement	2 682,40 €
TOTAL :		6 603,00 € HT

Le Conseil Communautaire, considérant que cet équipement est trop onéreux et qu'il est possible de s'équiper à moindre coût, d'un abri à vélos muni de système d'attaches sécurisées, rejette cette proposition à la majorité des voix « contre » (12 voix pour, 18 voix contre et 3 abstentions).

13- Création d'un emploi d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 16 avril 2024 :

Suite à la création de nouveaux services et à l'arrivée de nouveaux agents au sein de la collectivité, il apparaît indispensable de structurer durablement la Communauté de Communes et de recruter à cet effet un agent pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services.

Par ailleurs, il est également nécessaire de poursuivre le développement territorial et de créer une synergie avec les Communes pour construire un projet structurant de territoire, au service de la population.

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces différentes missions, il conviendrait de recruter un agent sur un poste d'ingénieur territorial à temps complet.

Cet agent sera chargé de diriger l'ensemble des services et d'en assurer la coordination sous l'autorité du Président mais également de conduire les projets stratégiques de la Communauté.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte :

- de créer un emploi d'ingénieur territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 16 avril 2024,
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour la création dudit poste et le recrutement de l'agent.

Débat :

Mr GAVALDA informe le conseil qu'avec ses vice-présidents, il a rencontré un ingénieur territorial qui aurait un profil intéressant pour le poste proposé par la Communauté de Communes.

Mr GAVALDA demande au conseil de créer un poste d'ingénieur territorial le lendemain du conseil, soit le 16 avril 2024, pour pouvoir recruter une personne à ce grade.

Mr GAVALDA demande au conseil de le mandater pour lancer un appel à candidature qui sera publié pour 1 mois.

Mr IMBERT s'insurge sur cette démarche qui lui paraît non conforme au code des collectivités territoriales.

Mr ROUDIER précise à Mr IMBERT que cette démarche est normale et qu'elle est pour lui usuelle.

Mr GAVALDA, suite à l'insistance de Mr IMBERT, lui demande de se rapprocher du CDG pour se renseigner sur la procédure à suivre lors de création de poste.

Nombre de conseillers demandent que l'examen des candidatures, pendant la phase recrutement, soit conforme et non biaisé.

Mr GAVALDA les rassure sur ce point.

Délibération adoptée comme suit : 22 voix pour et 11 abstentions.

14- Désignation des membres au comité de programmation LEADER :

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides assure l'animation de la nouvelle programmation LEADER 2023/2027.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au Comité de programmation LEADER du PETR.

Pour rappel, ce comité est composé d'un collège public et d'un collège privé et a pour rôle de sélectionner et orienter les projets bénéficiaires du programme LEADER.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité, Monsieur GAVALDA titulaire et Monsieur ROUDIER en tant que suppléant pour siéger au Comité de programmation LEADER du PETR de l'Albigeois et des Bastides.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15 Location de la maison située à Fraissines, sur la parcelle n° 847 de la section B, et sa dépendance :

La Communauté est propriétaire de 2 logements locatifs sur la Commune de Fraissines :

- 1 logement constitué d'une maison de type 5 et d'une dépendance (remise) situées respectivement sur les parcelles n° 847 et n° 1023 de la section B ;
- 1 maison de type 4 située sur la parcelle n° 1001 de la section B.

Le logement constitué de la maison et de la dépendance est vacant depuis le 1^{er} mars 2024. Le montant du dernier loyer mensuel versé pour ce logement était de 390 €.

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte :

- de remettre en location ledit logement,
- de fixer le montant du loyer mensuel à 390 €,
- de solliciter le versement d'un dépôt de garantie égal à un mois de loyer,
- de réviser le loyer à la date anniversaire du bail, en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour cette location.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16 Questions et informations diverses.

1/ MEDICO BUS

Monsieur GAVALDA rappelle que Monsieur François Xavier LAUCH (ancien Préfet du Tarn) avait annoncé que le Plan France ruralités prévoyait le déploiement de 100 médico bus, lors de sa visite du 11 juillet 2023.

Suite à cette visite, un courrier a été adressé à la Préfecture pour faire savoir que la CCVAL 81 était intéressée pour accueillir un médico bus sur le territoire.

Le 12 avril dernier, la Préfecture du Tarn et l'ARS ont convié le Président de la 3CS, de la CCMAV et de Val 81 à une réunion pour proposer le déploiement d'un médico-bus sur le périmètre de ces 3 intercommunalités ou sur 2 ou sur une seule, suivant le choix de chaque intercommunalité. L'acquisition du médico-bus (type camping-car) est à la charge des EPCI (les 3 regroupés, ou 2 regroupés ou 1 seul). Des professionnels de santé assureraient des consultations dans ce médico-bus. L'objectif de ce dispositif est d'apporter une réponse aux personnes éloignées des soins et sans médecin traitant, en facilitant des consultations de médecine générale ou de spécialités itinérantes.

L'ARS a déjà trouvé un médecin généraliste retraité intéressé pour assurer des consultations une fois par semaine ; le groupe VYV ferait intervenir des dentistes, ...

La Préfecture souhaite savoir rapidement si 1, 2 ou les 3 interco se lancent dans ce projet, afin de répondre à l'appel à projet de l'Etat. Pour pouvoir réfléchir et apporter une réponse à la Préfecture, Monsieur GAVALDA a demandé l'organisation d'une nouvelle réunion à laquelle il souhaitait associer les élus de la CCVAL81 et les Présidents des deux autres intercommunalités qui n'avaient pas pu assister à la réunion de la Préfecture. Monsieur PERILHOU, Directeur général du groupe VYV, a proposé de l'organiser à l'UMT de Valence. Aussi, Monsieur GAVALDA annonce à l'ensemble des délégués communautaires que cette réunion est programmée le jeudi 18 avril à 11 heures et espère que toutes les communes seront représentées par au moins un élu. Il ajoute qu'il souhaite recueillir l'avis des professionnels de santé et qu'il a déjà pris contact avec la Présidente de l'ESP. Le Directeur de l'ARS sera là pour répondre aux questions de chacun.

2/ Rappel de la date concernant la rencontre des maires avec M. Christophe RAMOND : le mercredi 24 avril à 18 heures

Séance levée à 21 heures